

VigilanS, c'est qui ?

Créé en 2015 par le Pr Guillaume Vaiva du CHRU de Lille, le dispositif VigilanS s'étend dans toute la France.

En Champagne-Ardenne, il est porté par le Pr Arthur Kaladjian et le Dr Louise Pimpaud du pôle universitaire de psychiatrie de l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Marne.

Il est composé d'une équipe de :

3 infirmier(e)s
1 psychologue
1 secrétaire

VigilanS est financé par l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Nous Contacter

Un numéro pour vous, professionnels :

03 26 61 16 11

Fax. 03 26 61 16 12

vigilans@epsm-marne.fr



MEMBRE DU GROUPEMENT
HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE CHAMPAGNE



VOUS + NOUS
= ENSEMBLE AVEC EUX !

UN DISPOSITIF DE VEILLE
POST-HOSPITALIÈRE
APRÈS UNE TENTATIVE DE
SUICIDE



VigilanS, c'est quoi ?

J1 : A sa sortie du service, le patient reçoit une carte ressource avec le n° de téléphone à contacter en cas de besoin (joignable du lundi au vendredi de 9h à 16h45).

VigilanS vous informe de l'entrée du patient dans le dispositif par courrier.

Entre J10 et J21 : 1er appel par VigilanS et un compte rendu vous est envoyé.

1 fois par mois pendant 4 mois :
Si nécessaire, des cartes postales personnalisées peuvent être envoyées aux patients.

Appels complémentaires : Au cas par cas, des appels peuvent être programmés, un compte rendu de l'appel vous est alors adressé.

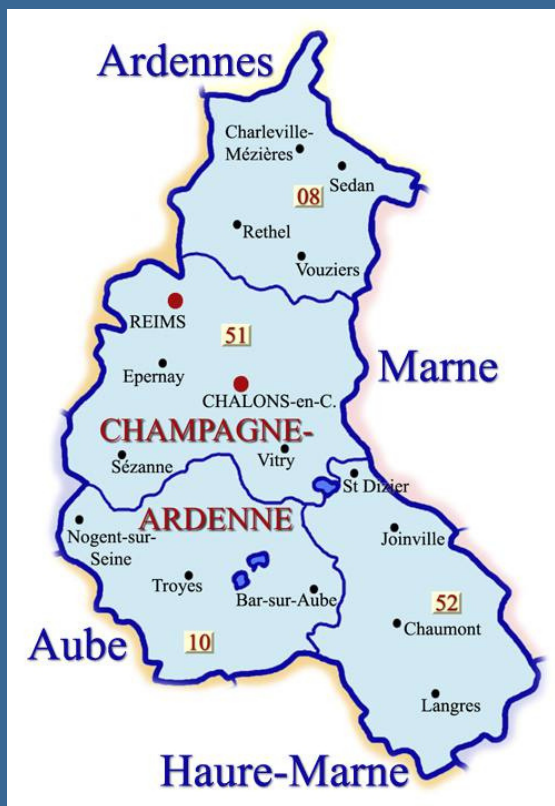
A 3 mois : 2ème appel puis contact à 6 mois si nécessaire, un compte rendu vous est envoyé.

Arrêt de la veille quand tout va bien.

Poursuite de veille si survenue d'une récurrence



Déploiement du dispositif



VigilanS Champagne-Ardenne
ouvert depuis octobre 2020

VigiteenS Champagne-Ardenne
ouvert depuis fin 2023

VigiteenS, c'est quoi ?

Le programme de prévention consiste à prendre des nouvelles dans les mois qui suivent une TS, des suicidants de 0 à 18 ans, par courrier, **SMS** et téléphone. De plus, une carte ressource contenant le n° de téléphone leur est remise lors de l'entrée dans le dispositif.

Dans le même schéma que les adultes, les patients mineurs seront contactés personnellement par téléphone, par une personne de l'équipe VigiteenS.

Ces entretiens seront l'occasion de discuter de l'évolution des situations. Si le patient présente des difficultés, différentes possibilités d'aide et de prise en charge seront évoquées.

Les parents seront contactés à 6 mois de la veille. D'ici-là, nous ne les appellerons que si des éléments nouveaux nous paraissent inquiétants.

